

Formulaire de mise en candidature

Prix de l'Union 2026



Chaque année, dans le cadre du Gala de l'Union, quatre grands prix d'excellence sont décernés à des équipes ou à des groupes s'étant distingués par la réalisation de projets collectifs remarquables, dans les catégories suivantes :

Développement

Le prix Développement reconnaît un projet collectif ayant contribué de façon durable au développement du secteur agricole ou forestier québécois. Il récompense une initiative qui a permis de faire progresser le milieu, de créer de nouvelles possibilités, de répondre à des besoins ou de générer des retombées positives et pérennes pour la profession.

Les projets peuvent notamment porter sur :

- la mise en marché;
- le développement régional;
- la protection du territoire;
- le soutien à la relève;
- l'agriculture de proximité;
- le développement d'un nouvel outil, d'un service ou d'une approche ayant un effet significatif au sein du milieu.

Environnement

Le prix Environnement souligne une initiative qui contribue à une agriculture ou à une foresterie privée plus durables par l'adoption de pratiques responsables, la protection des ressources naturelles ou le développement de solutions innovantes ayant des retombées environnementales positives. Il récompense un projet dont les bénéfices pour l'environnement sont au cœur de la démarche.

Les projets peuvent notamment porter sur :

- la qualité des sols, de l'eau ou de l'air;
- la biodiversité;
- l'empreinte environnementale des activités agricoles ou forestières;
- des pratiques agroenvironnementales innovantes;
- des initiatives qui font face aux défis environnementaux et climatiques.

Solidarité

Le prix Solidarité met à l'honneur la vie associative, l'engagement syndical ou des actions de mobilisation et de concertation menées par des groupes de producteurs et productrices agricoles ou forestiers. Il récompense un projet qui favorise la collaboration au bénéfice de la collectivité. Ces projets peuvent notamment contribuer à représenter et défendre les intérêts des productrices et producteurs agricoles et forestiers, les mobiliser dans différentes actions syndicales, renforcer la capacité du milieu à agir collectivement, renforcer l'entraide et la collaboration au sein du milieu ou encore développer des réseaux ou des partenariats durables.

Les projets peuvent prendre forme de diverses façons :

- les mobilisations de producteurs pour la défense :
 - manifestations;
 - projets collectifs;
 - représentations politiques;
- les regroupements ou mouvements solidaires auprès des pairs ou de la communauté :
 - réseaux d'entraide après une catastrophe ou un événement ponctuel particulier;
 - organisation d'un groupe pour améliorer, corriger ou défendre;
- tout autre projet de mobilisation solidaire ayant apporté des bénéfices collectifs.

Valorisation

Le prix Valorisation récompense un projet qui met en valeur le rôle essentiel des productrices et producteurs, suscite l'intérêt de la profession ou favorise le rapprochement entre le monde agricole et forestier et différentes parties prenantes. Les projets présentés ont pour but de contribuer à la compréhension des diverses réalités du milieu ou encore promouvoir les produits, les pratiques ou les savoir-faire agricoles et forestiers.

Les projets peuvent prendre forme de diverses façons :

- tout événement ou activité de sensibilisation et de promotion du métier d'agriculteur;
- une campagne de communication ou un outil de promotion;
- un projet de communication dont l'objectif est de rapprocher les citoyens des producteurs;
- un projet de communication d'appui à la relève;
- un projet éducatif;
- toute autre démarche favorisant la valorisation du milieu agricole et forestier.

Consignes pour la mise en candidature

Le dossier doit inclure :

- les sections **Renseignements généraux**, **Projet de mise en candidature** et **Critères d'évaluation** ci-bas, dûment remplies;
- deux photos ou visuels (obligatoires) illustrant le projet et répondant aux spécifications techniques suivantes : minimum 3 600 x 2 400 pixels, en résolution 72 DPI (poids minimum de 2 Mo) en format JPG. D'autres photos, vidéos ou illustrations (affiche ou dépliant) pour un maximum de cinq, peuvent être jointes;
- une lettre de recommandation (**requisse uniquement** si le groupe présentateur du projet **n'est pas un affilié de l'Union**);
- toutes les abréviations doivent être inscrites au long pour éviter les confusions;
- une revue de presse peut être annexée, s'il y a lieu.

Les candidatures et leurs dépositaires sont tenus de respecter les valeurs et la mission de l'Union. Les finalistes devront assurer la présence d'un porte-parole de leur groupe au Gala de l'Union.

Conseils pour la mise en candidature

- Mettez sur la démarche collective effectuée depuis les débuts du projet et sur sa prise en charge par les productrices et producteurs. Mettez de l'avant la valeur ajoutée et authentique de votre projet : racontez-nous votre histoire!
- Soyez précis sur les cibles potentielles, les retombées directes et indirectes pour l'organisation et pour les productrices et les producteurs.
- Démontrez l'apport du projet selon le niveau ciblé au départ : municipalité, région, groupe de producteurs (chiffrez vos cibles et le résultat en pourcentage).
- Faites le lien entre le projet et la catégorie (voir les descriptifs ci-haut). Choisissez donc soigneusement. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des incertitudes en ce sens.

**Soumettez votre
candidature à
congres@upa.qc.ca
avant le
12 octobre 2026
à 23 h 59**

Pour toute question :

Magalie Couet-Lannes au 450 679-0540, poste 8348 ou à congres@upa.qc.ca

Renseignements généraux

COORDONNÉES DU GROUPE DE PRODUCTEURS PROPOSANT LA CANDIDATURE

Nom, téléphone, adresse, courriel

SI LE GROUPE N'EST PAS AFFILIÉ À L'UNION, INDIQUEZ LE NOM DU GROUPE AFFILIÉ QUI APPUIE LA CANDIDATURE (avec lettre d'appui en annexe)

NOM DU GROUPE ET NOM DU PROJET À INSCRIRE SUR LE TROPHÉE

(attention : 155 caractères maximum)

COORDONNÉES DE LA PERSONNE RÉFÉRENCE DU PROJET

Prénom, nom, fonction, téléphone (cellulaire), adresse, courriel

NOM DU GROUPE (un seul) À INDIQUER SUR LE CHÈQUE

 (si vous gagnez)

SÉLECTIONNEZ LA CATÉGORIE DE PRIX DE LA MISE EN CANDIDATURE

☐

Prix DÉVELOPPEMENT – Gérard-Filion

☐

Prix VALORISATION – Laurent-Barré

☐

Prix ENVIRONNEMENT – Hélène-Alarie

☐

Prix SOLIDARITÉ – Jean-Paul-Raymond

EST-CE LA PREMIÈRE FOIS QUE VOUS SOUMETTEZ CE PROJET?

☐

OUI

☐

NON

Le projet mis en candidature

TITRE DU PROJET

DESCRIPTION

En quoi consiste le projet exactement? Quel était l'objectif principal? (300 mots maximum)

En quoi le projet répond à la description de la catégorie choisie? (200 mots maximum)

Critères d'évaluation

1. QUELS SONT LES RÉSULTATS OBTENUS EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET? (300 mots maximum)

À considérer dans votre réponse, s'il y a lieu :

- le pourcentage d'atteinte des cibles
- les retombées directes ou indirectes du projet
- la durabilité dans le temps
- le rapport entre les moyens investis et les résultats obtenus

2. QUELS ONT ÉTÉ LES EFFORTS DÉPLOYÉS POUR LA RÉALISATION DE CE PROJET? (300 mots maximum)

À considérer dans votre réponse, s'il y a lieu :

- le niveau de complexité du projet
- les obstacles rencontrés
- les ressources disponibles
- le temps investi et les nombreuses étapes à franchir
- la capacité d'adaptation et la recherche de solutions
- la créativité et l'innovation

3. QUEL NIVEAU DE MOBILISATION CE PROJET A-T-IL NÉCESSITÉ? (300 mots maximum)

À considérer dans votre réponse, s'il y a lieu :

- en quoi le projet était-il mobilisant?
- le niveau d'engagement des porteurs du projet
- le ou les acteurs ciblés par le projet (producteurs, partenaires, citoyens, acteurs politiques, etc.)
- le niveau d'engagement des acteurs ciblés (activement engagées ou simplement réceptifs)

4. EN QUOI CE PROJET A-T-IL CONTRIBUÉ AU RENFORCEMENT DE LA COHÉSION AU SEIN DU GROUPE LIÉ AU PROJET? (300 mots maximum)

À considérer dans votre réponse, s'il y a lieu :

- la création du sentiment d'appartenance entre les membres du groupe
- le renforcement des relations avec et entre les acteurs visés
- la résolution de conflits ou de désaccords
- la communication entre les participants

5. QUELS PARTENARIATS OU COLLABORATIONS ONT ÉTÉ MIS EN VALEUR TOUT AU LONG DU PROJET? (300 mots maximum)

À considérer dans votre réponse, s'il y a lieu :

- qui sont les partenaires ou collaborateurs impliqués (internes ou externes)
- expliquer la ou les relations et leur niveau de contribution
- la durabilité et la qualité des relations